

LE RAPPORTEUR

BULLETIN DES LOCATAIRES

Avril 2024

Édition # 01



- Infos-locataire
- Droits aux locataires
- Je m'implique
- Infos divers

UN OUTIL POUR
VOUS INFORMER
DES NOUVELLES
QUI TOUCHENT
VOTRE MILIEU DE
VIE





MOT DU DIRECTEUR

J'ai le plaisir de vous présenter cette première édition du nouveau journal « Le Rapporteur » de l'Office d'habitation Jeannois (OHJ).

Ce nouveau média permettra aux locataires des HLM de l'OHJ d'être informé des grandes nouveautés, en plus de pouvoir en apprendre d'avantages concernant certaines problématiques et découvrir de nouveaux outils ou services mis à leur disposition.

Pour l'OHJ, les logements sociaux ne sont pas que des logements, mais bien des personnes, des familles et des citoyens qui ont la chance de pouvoir s'impliquer socialement dans leur milieu communautaire, à travers des valeurs de partage et de respect. Dans cette optique, l'OHJ met un point d'honneur à favoriser la vie associative et communautaire de ses locataires en plus de les inciter à s'impliquer dans la gestion de l'organisme, par l'entremise d'un comité consultatif des résidents, qui a comme principal mandat de nommer des représentants des locataires au sein du conseil d'administration. Cette représentation au sein de la gestion de l'organisme permettra une meilleure connaissance des impacts de chacune des décisions, en apportant une vision plus concrète des changements occasionnés.

Ce nouveau carnet d'information est une autre opportunité pour les locataires de s'impliquer dans leur milieu. Nous les invitons d'ailleurs à nous soumettre des sujets potentiels qui pourront être abordés lors des prochaines éditions du « Rapporteur », dans le but de rendre le tout interactif et dynamique.

Je vous remercie de l'attention que vous portez à ce nouveau journal et vous souhaite bonne lecture !

Marc-André Côté-Duelling

DG



MOT DE L'INTERVENANTE

Bonjour à tous !

Je me nomme Véronique Bouchard, l'intervenante sociocommunautaire en HLM de la MRC Lac-St-Jean Est. J'ai l'honneur de pouvoir vous accompagner et vous soutenir.

J'ai le mandat d'être présente pour vous lorsque vous en avez de besoin que ce soit dans vos moments difficiles, dans vos défis, dans vos projets, dans la défense de vos droits, dans vos différentes démarches, etc.

J'accompagne également les associations de locataires dans le démarrage, la formation, dans l'élaboration d'activités, etc.

Je suis heureuse d'avoir ce rôle au sein de l'Office et d'être la personne qui soutient les humains que vous êtes !

Véronique Bouchard

INTERVENANTE SOCIOCOMMUNAUTAIRE

**« Soutenir,
partager et
aider d'autres
personnes
font partie des
plus grandes
récompenses
de la vie. »**

Infos-locataire

L'assurance habitation

Vous vous demandez pourquoi souscrire à une assurance habitation ?

Une assurance habitation vous permet de vous protéger financièrement dans une situation de sinistre. Voici plusieurs raisons de contracter une assurance habitation :

1. En cas de sinistre, l'assurance couvre vos biens dans votre appartement. Nos biens et meubles représentent souvent bien plus un gros montant que nous le croyons. Imaginez, être dans l'obligation de racheter, tous vos meubles, vos vêtements, effets personnels, etc.
2. L'assurance vous permet d'éviter une facture qui peut s'avérer très salée dans un cas de sinistre ou vous seriez responsable.
3. Elle peut également couvrir les frais pour vous loger ailleurs si votre appartement est inhabitable suite à un sinistre.
4. L'assurance habitation comprend également une couverture responsabilité civile, cette assurance nous protège de poursuite si on est tenu responsable de la perte subie par autrui.
5. La protection s'étend à l'extérieur de votre appartement. Par exemple, un chalet et des biens volés à l'extérieur comme un vélo ou téléphone cellulaire, etc.

Quelques exemples de sinistres : incendies, vols, dégâts d'eau, vandalisme, événements climatiques.

Des cas de sinistres sont beaucoup plus fréquents qu'on le croit et peuvent causer de graves conséquences financières pour les locataires qui n'ont pas d'assurance habitation. Prenez le temps de magasiner et de contracter une assurance !



Droits aux locataires

Par Johanne Imbeau



La réduction de loyer

Vous avez une diminution de vos revenus ?

Demandez une réduction de loyer !

Le règlement sur les conditions de location prévoit qu'un locataire peut demander une réduction de loyer motivée par une diminution de revenu ou un changement dans la composition du ménage et que celle-ci doit s'appliquer dès le mois suivant le dépôt de la demande et des pièces justificatives. Afin de vous informer des documents nécessaires, veuillez communiquer avec la responsable, au poste **228**.

Aucune demande entraînant une réduction de loyer inférieure à 10 \$ ne peut être accordée.

Diminution de revenus

Travail :

- Talons de chèques de paye pour un mois complet (4 dernières semaines, selon le mois de votre demande de réduction).

Aide de dernier recours : (Aide sociale)

- Avis de dépôt du mois courant;
- Carnet de réclamation (médicaments);
- Avis de décision.

Assurance-Emploi :

- Copie de votre cessation d'emploi;
- Preuve de votre revenu brut;
Vous réferez au Site Internet de SERVICE CANADA (MDSC) ou demander au bureau de l'Assurance-emploi les pages suivantes : Dernière demande et Renseignements de paiement.
- Relevé de votre institution financière afin que nous puissions apercevoir au moins 2 dépôts de l'Assurance-emploi.

Pension alimentaire:

- Relevé de votre institution financière du mois courant;
- Nouveau jugement;
- Etc.

Changement de la composition du ménage

- Preuve de résidence (changement d'adresse de POSTE CANADA) ou correspondance récente qui atteste le changement d'adresse de la personne qui a quitté;
- Nouveau jugement (pour un changement de garde)

Le montant du loyer établi à la suite de la réduction demeure en vigueur pour une période fixée par le locateur, laquelle peut être de 1 à 6 mois sans toutefois excéder la date de reconduction du bail. Afin de bénéficier d'une prolongation de la réduction de son loyer, le locataire doit démontrer que la cause de cette réduction est toujours présente à la fin de la période fixée par le locateur.

Sociocommunautaire

Saviez-vous que les Offices d'habitation ont un service de soutien sociocommunautaire pour les locataires en HLM ?

Si vous ressentez le besoin de :

- Discuter avec une personne de confiance;
- Trouver de l'aide pour résoudre un problème dont vous avez l'impression qu'il n'a aucune solution;
- Prendre le temps de partager avec quelqu'un des joies et des peines;
- Organiser des activités;
- Connaître les ressources du milieu;
- Briser l'isolement dans lequel vous vivez;
- Trouver des moyens d'améliorer votre qualité de vie;

- Obtenir de l'aide pour gérer des conflits;
- Avoir un support dans une démarche difficile;
- Besoin d'accompagnement;
- Etc.

Le rôle de l'intervenante sociocommunautaire consiste à supporter les locataires, les comités de locataires, en former de nouveau, développer des activités, défendre vos droits, voir à la résolution de problèmes personnels et sociaux, assurer votre sécurité, vous supporter dans vos démarches et faire la gestion des plaintes. Le rôle est large et s'adapte aux besoins.

Pour chaque problème, il y a une solution ! Ne restez pas seul !

Véronique Bouchard
418 662-6640 poste 224
418 321-2695



Je m'implique

ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES



Saviez-vous que plusieurs immeubles de l'Office d'habitation Jeannois ont des associations de locataires ?

Vous avez un intérêt à voir au bien-être et à l'amélioration de la qualité de vie des locataires, à favoriser leur participation à la vie communautaire et à la prise en charge de votre milieu, et même défendre et représenter les intérêts et les droits des locataires en HLM ... ?

Vous êtes un petit groupe de personnes d'un même immeuble et vous aimeriez former un comité des locataires. N'hésitez pas à communiquer avec madame Véronique Bouchard, intervenante sociocommunautaire qui offre un soutien à la formation et veille au bon fonctionnement.

Les avantages d'avoir un comité dans notre immeuble sont :

- Accès plus facile à l'information touchant en HLM ;
- Budget pour favoriser l'organisation d'activités ;
- Animation du milieu de vie ;
- Prise en charge du milieu par les locataires ;
- Permettre une représentation de votre immeuble et des locataires.

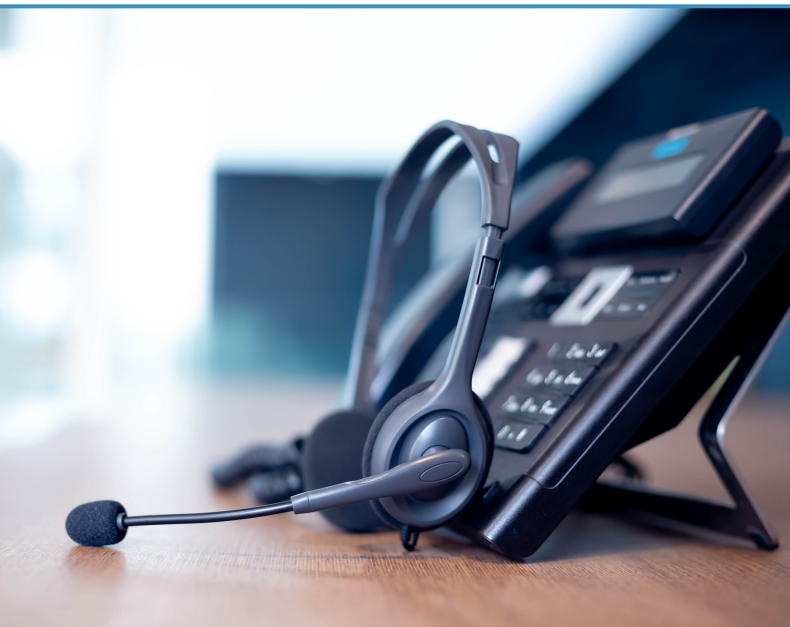
Bottin et référence

Véronique Bouchard

418 662-6640 poste 224

418 321-2695

Voici quelques références téléphoniques qui peuvent être utiles ! Si vous souhaitez avoir davantage d'information sur ces services, vous pouvez contacter le service de soutien sociocommunautaire au bureau de l'Office d'habitation Jeannois.



1

RÉFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Info social	811
Bureau de l'Office d'habitation Jeannois	418 662-6640
Sûreté du Québec	418 662-6606
Information et référence région 02	418 662-6034
Centre de prévention du suicide	1 866 277-3553
Moisson d'Alma (aide alimentaire)	418 480-4999



2

RÉFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE (SUITE)

Travail de rue d'Alma	418 662-6777
Service budgétaire Lac-Saint-Jean Est	418 668-2148
Centre de rétablissement le Renfort	418 668-8706
Accès condition de vie LSJE	418 668-2215
GIAT (aide à l'emploi)	418 668-5092

3

LUMIÈRE SUR LE RENFORT

Le Centre de Rétablissement le Renfort est un organisme communautaire qui vise le soutien, l'intégration et l'accompagnement des personnes vivant ou ayant vécu une problématique en santé mentale ainsi que leurs proches dans l'actualisation de leur projet de vie dans le but de leur permettre de retrouver leur pleine citoyenneté.



4

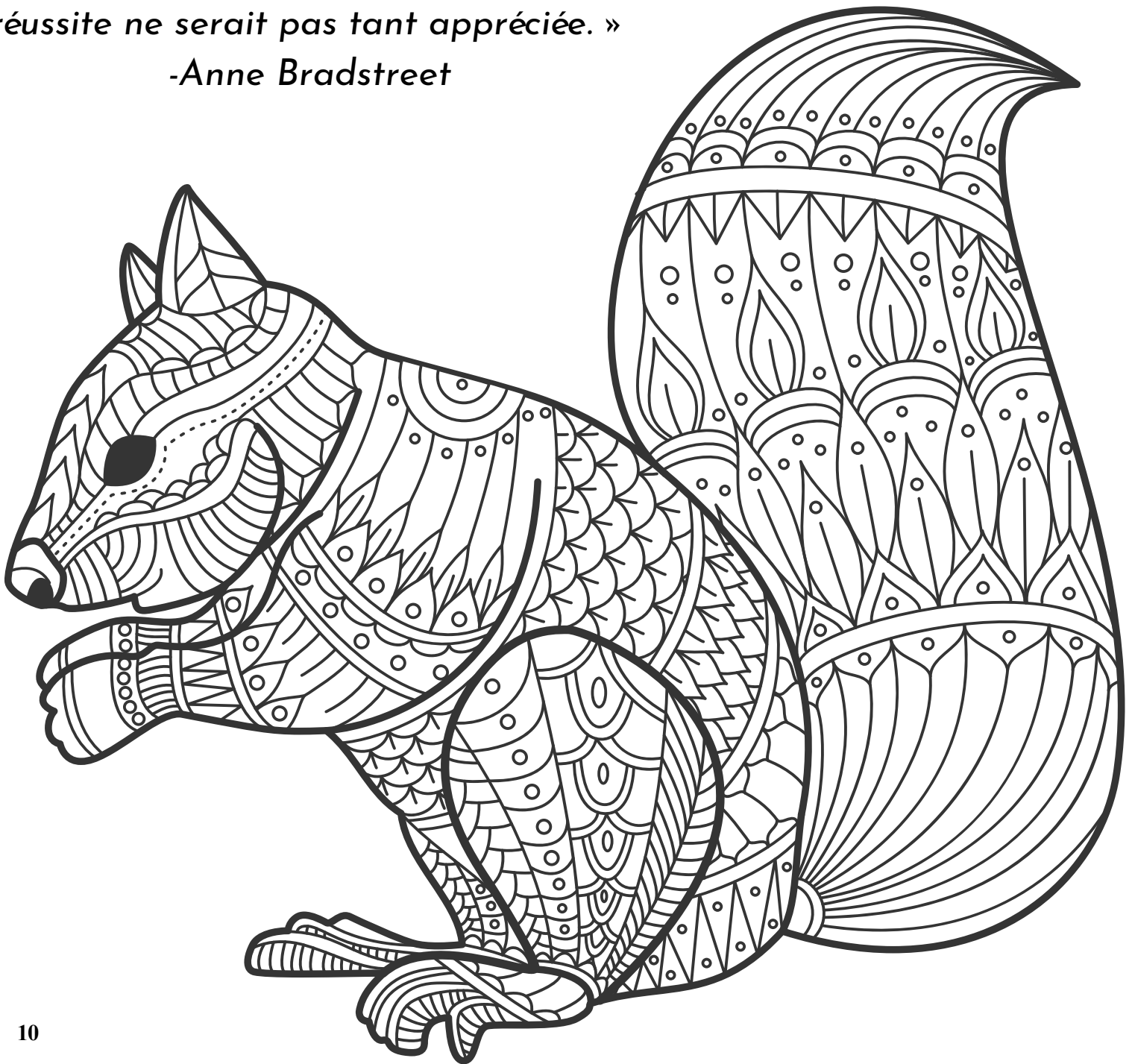
SERVICES OFFERTS

- Milieu de jour
- Soutien au logement
- Soutien à l'emploi
- Groupes
- Soutien à la famille
- Pair aidant
- Jeunesse

SUJETS VARIÉS

« S'il n'y avait pas d'hiver, le printemps ne serait pas si agréable. Si nous ne goûtions pas à l'adversité, la réussite ne serait pas tant appréciée. »

-Anne Bradstreet



SOUPE AUX SAVEURS DE HAMBURGER



Préparation : 15 min

Cuisson : 35 min

Portions : 6

Se congèle : Oui

Sans noix, sans lactose, sans
produits laitiers et sans œufs

POUR 1 PORTION

Calories : 400

Lipides : 17 g

Saturés : 5 g

Sodium (sel) : 1278 mg

Glucides : 40 g

Fibres : 3 g

Protéine : 23 g

Ingrédients

- 450 g (1 lb) de boeuf haché extra-maigre
- 2 oignons, émincés
- 30 ml (2 c. à soupe) d'huile d'olive
- 1,25 litre (5 tasses) de bouillon de poulet
- 1 boîte de 398 ml (14 oz) de tomates en dés
- 125 ml (1/2 tasse) de cornichons à l'aneth coupés en tranches
- 15 ml (1 c. à soupe) de ketchup
- 15 ml (1 c. à soupe) de moutarde de Dijon
- 15 ml (1 c. à soupe) de sauce Worcestershire
- 5 ml (1 c. à thé) de sel de céleri
- 75 g (3/4 tasse) de macaronis
- 4 pains à hamburger

Préparation

- Dans une grande casserole à feu moyen-élevé, dorer la viande et les oignons dans l'huile en émiettant la viande à la cuillère de bois. Ajouter le reste des ingrédients à l'exception des macaronis et des pains. Bien mélanger. Porter à ébullition et laisser mijoter 15 minutes. Écumer au besoin.
- Ajouter les macaronis. Porter de nouveau à ébullition et poursuivre la cuisson 12 minutes ou jusqu'à ce qu'ils soient al dente. Saler et poivrer.
- Dans une poêle striée à feu élevé, griller les pains de chaque côté. Répartir la soupe dans des bols. Accompagner des pains grillés.

Dans le cadre du bulletin, nous souhaitons offrir une petite chronique afin de démontrer l'importance d'avoir de saines habitudes de vie et des moyens pour y arriver.

Paru dans le Magazine RICARDO Volume 7 Numéro 2

PARTICIPATION

Notre équipe souhaite toujours offrir des trucs et astuces afin d'être bien au quotidien dans vos logements et dans la sphère personnelle.

Si vous souhaitez vous impliquer dans les prochaines éditions ou soumettre un sujet dans le *Bulletin des locataires*, veuillez communiquer avec l'intervenante sociocommunautaire.

Véronique Bouchard
418 662-6640 poste 224
418 321-2695

Visiter notre nouveau site Internet

www.ohjeannois.com

